

**Avis de course**  
**Nationale d'Automne des Laser**  
**Championnat de France Elite Laser et Laser**  
**Radial Feminin**  
**Coupe de France Master**  
**31/10, 1, 2 et 3/11**

**AUTORITE ORGANISATRICE**

Cette Coupe Nationale est organisée du mercredi 31 octobre au samedi 3 Novembre 2018 à Hyères, par le COYCH.

**1 / REGLES**

La régata sera régie par :

- les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2017-2020.
- les règles de la classe concernée et le règlement du classement national des coureurs AFL
- cet avis de course.
- les instructions de course et leurs annexes
- Sécurité et équipement : Les concurrents doivent, dès leur départ sur l'eau jusqu'à leur retour à terre, porter une brassière de sécurité homologuée marine marchande ou certifiée CE.

**2 / PUBLICITE**

L'épreuve est une épreuve de la catégorie C de publicité selon l'article 20 du règlement World Sailing tel que modifié par le règlement de publicité de la F.F.Voile.

Les bateaux français portant une publicité devront présenter, à l'inscription, leur carte d'autorisation de port de publicité 2018 délivrée par la FFVoile.

**3/ ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

**3.1** La régata est ouverte à tous les bateaux des classes : Laser Standard, Laser Radial, Laser 4.7

**3.2** : Sont autorisés à courir :

- Tous les titulaires d'une **licence compétition FF Voile 2018** et les coureurs de nationalité étrangère en règle avec leurs autorités nationales.
- Tous les coureurs en règle avec leur cotisation AFLaser ou ILCA 2018.

*Cotisation à prendre si non adhérent sur le site de l'AFL à :*

*<http://www.francelaser.org/Nouveau/Bulletin/adhesion03.php>*

**3.3**: L'inscription doit se faire sur le site de l'AFL :

*<http://francelaser.org/inscriptions/Formulaire?regate=191>*

**3.4** : Le paiement des droits d'inscription doit se faire sur : [www.coych.fr](http://www.coych.fr)

**3.5** : Les mineurs devront présenter une autorisation parentale.

**4/ DROITS A PAYER**

- 80 € par bateau payables en ligne sur le site du COYCH jusqu'au 25/10/2018 inclus
- A partir du 26/10/2018 : 100 € par bateau lors de la confirmation d'inscription le jour de la régata

**COYCH**

**ESPACE NAUTIQUE**

**14, avenue du docteur Robin 83400 Hyères. FRANCE**

## **5/ PROGRAMME**

- Mercredi 31 octobre : 9h00 à 13h00: confirmation d'inscription.  
14h00: premier signal d'avertissement, courses  
Au retour des courses : snacking
- Jeudi 1 novembre 10h00 : Premier signal d'attention, courses  
Au retour des courses : snacking
- Vendredi 2 novembre 10h00 : Premier signal d'attention, courses  
Au retour des courses : snacking
- Samedi 3 novembre 10h00: premier signal d'avertissement, courses  
Dernier signal d'avertissement à 15H30  
Dès que possible: remise des prix

## **6/ Jauge**

Tous les bateaux devront être en conformité avec les règles de jauge de la classe Laser, des contrôles pourront être effectués lors de la régata.

**Il est rappelé que les N° de voile doivent être en conformité avec les règles de classe, correspondre au N° de coque et doivent comporter au moins 5 chiffres**

Un contrôle des voiles sera effectué le mardi 30 octobre de 14 h à 18 h et le mercredi 31 octobre de 9 h00 à 12 h00. Les lettres de nationalité ne se sont pas obligatoires.

Les numéros seront à 6 chiffres avec les 4 derniers chiffres d'une couleur distincte ( exemple : noire) des 2 premiers (exemple : rouge)

## **7 / INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course seront en ligne et affichées dès l'ouverture de la confirmation des inscriptions, les annexes seront disponibles lors de la confirmation des inscriptions.

## **8/ ZONE DE COURSE/ TYPES DE PARCOURS**

Zone de course dans la rade de Hyères, voir annexe I des Instructions de course

Les parcours sont de type : Trapèze ou aller-retour

## **9/ CLASSEMENT**

Le Système de Points à minima de l'annexe A s'appliquera.

Le nombre de courses pour valider l'épreuve est de 3

A partir de 3 courses, la plus mauvaise course sera retirée pour le classement général.

## **10/ PRIX**

Les 3 premiers de chaque classes seront récompensés ainsi que : la première féminine en Laser Radial et 4.7, le premier espoir en Laser Standard.

**Coupe de France Master** : Les 3 premiers de chaque catégorie en Laser Radial et Standard seront récompensés.

**Championnat de France Elite** : Les titres de champion de France Elite Laser et Laser Radial féminin seront décernés par extraction des classements généraux.

## **11/ DECHARGE DE RESPONSABILITE**

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (voir la règle 4, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

## **12/ ASSURANCE**

Chaque bateau étranger participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de 1,5 millions d'euros, ou son équivalent, pour l'épreuve.

## **13/ INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

- Hébergement: voir rubrique sur le site du COYCH: [www.coych.org](http://www.coych.org)
- **Confirmation d'inscription** : en raison des travaux en cours à la base nautique et à l'Espace nautique, les confirmations d'inscriptions auront lieu dans des structures provisoires mise en place sur le parking du troisième bassin du port de Hyères (PH3)
- **Stationnement et mise à l'eau des Laser** : PH3

- Location de bateaux : contacter marçon Yachting au 0442811254 ou [marconyachting@marconyachting.com](mailto:marconyachting@marconyachting.com)

## 14/ PARTENAIRES

